

À lire ...

- ✚ Fête de la pêche
- ✚ Informations municipales
- ✚ Municipalité amie des enfants
- ✚ Consommation de l'eau potable
- ✚ Collecte des gros rebuts
- ✚ Dates à inscrire
- ✚ Camp de jour
- ✚ Distribution de plants d'arbres
- ✚ Exposition à la bibliothèque

3^e versement de taxes

2 juin

Prochaine séance du conseil municipal :

6 juin 2023

Pour contacter la Ville de Scotstown : 819-560-8433
ou par courriel :

ville.scotstown@hsfgc.ca

Activités, événements à venir et informations importantes

Loisirs Hampden-Scotstown

Tirage BBQ

INSCRIPTIONS SUR PLACE

Fête de la PÊCHE

Samedi 3 Juin 2023 de 8h00 à 15h00

Parc Walter MacKenzie à Scotstown

Entre 10h00 et 15h00 :

- Cantine et boissons
- Tirages tout au long de la journée et de nombreux prix à gagner
- Moitié—Moitié
- Maquillage

Formation et distribution de permis de pêche pour les jeunes entre 6 ans et 17 ans dès 9h00

Pêche en herbe

Fédération de la pêche au Québec



VILLE DE SCOTSTOWN
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JoB 3Bo
Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434
Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Informations municipales

Ancien terrain de balle – Interdiction de circuler ou d’aller porter des branches, etc.

- ❖ Au cours des dernières années, une journée par année, le conseil municipal permet aux citoyens d’aller à porter des branches, feuilles et autres résidus verts au fond du terrain de l’ancien terrain de balle.

En dehors de cette date, il est interdit de circuler sur l’ancien terrain de balle en tout temps. Toutes personnes qui circuleront en voiture, VTT, quad ou autre véhicule risquent un constat d’infraction.

Il est également interdit d’aller porter des arbres, branches ou toutes autres matières.

Reprise des travaux sur la rue de Ditton

- ❖ Les travaux débuteront entre le 29 mai et le 5 juin prochain par la réfection et finition des travaux : entrées de cour, gazon, etc.
La deuxième couche de pavage et le marquage seront exécutés pour terminer les travaux.

Rappel - Chiens en liberté et enregistrement

- ❖ Un petit rappel de courtoisie : Les chiens doivent en tout temps rester sur la propriété de son propriétaire ou être tenus en laisse lorsqu’il accompagne une personne. Ils ne peuvent circuler librement. Éviter un avis d’infraction.

Règlement 465-18 - Article 113 Animal errant

Toute personne qui trouve un animal errant doit le signaler immédiatement à un responsable de l’application du présent règlement et, sur demande, le lui remettre sans délai.

Camp de jour – Aide financière

Les familles peuvent obtenir une aide financière pour les coûts du camp de jour.

Vous devez remplir le formulaire d'inscription Fonds Marche/Cours pour le Haut.

Pour plus d’informations voici un lien vers un vidéo :
<https://www.facebook.com/watch/?v=408129364460629>

Voici le lien pour s’inscrire :

<https://my.forms.app/mphamel/fmc2022?fbclid=IwAR0FTnv9rymJJRI8ACuvP4jUF10dmJ9wrXQXyTE82-nEN27VKaVBpndm5fc>

Critères d'admissibilité



- Être âgé(e) de moins de 18 ans
- Habiter sur le territoire de la MRC du HSF
- Respecter les critères d'admissibilité du seuil de faible revenu établi selon la taille des familles.

1 personne	19 587 \$	5 personnes	41 280 \$
2 personnes	24 384 \$	6 personnes	46 557 \$
3 personnes	29 976 \$	Plus de 7 personnes	51 834 \$
4 personnes	36 397 \$		

La Ville de Scotstown qui vient d'obtenir la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE)

Espace MUNI et UNICEF Canada annoncent la nouvelle cohorte
Municipalité amie des enfants

NOUVELLES FOURNIES PAR **Espace MUNI**
Mai 15, 2023, 16:14 ET



BROSSARD, QC, le 15 mai 2023 /CNW/ - À l'occasion du lancement de la Semaine de la Famille, Espace MUNI est fier d'annoncer que 12 nouveaux milieux ont obtenu ou renouvelé leur reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE). De ce nombre, sept sont nouvellement MAE, à savoir les municipalités de Beauharnois, Lambton, Palmarolle, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Christine-d'Auvergne, Scotstown et Témiscouata-sur-le-Lac, alors que cinq milieux ont renouvelé leur adhésion au programme de reconnaissance, soit l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que les municipalités de Contrecoeur, Notre-Dame-de-Ham, Pincourt et Saint-Bruno-de-Montarville. Au total, le programme de reconnaissance Municipalité amie des enfants, pendant québécois du Child Friendly Cities Initiative (CFCI) de l'UNICEF compte actuellement plus d'une centaine de municipalités, MRC et arrondissements. Les récipiendaires dévoilés aujourd'hui font partie de la deuxième cohorte officielle depuis l'annonce de la refonte de ce programme, il y a quelques années.

« Le programme de reconnaissance MAE est une occasion en or de faire rayonner les droits des enfants dans les municipalités et MRC du Québec. Il met de l'avant l'épanouissement des enfants et la vitalité de la communauté, en plus d'offrir l'émergence de nouveaux projets jeunesse dans les conseils municipaux. Espace MUNI souhaite féliciter toutes les municipalités qui sont reconnues et qui contribuent à un environnement où les opinions, les besoins et les priorités des enfants sont au cœur des décisions, des politiques et des services publics. », mentionne Isabelle Lizée, directrice générale d'Espace MUNI.

Les dossiers de candidature reçus au sein de cette cohorte du printemps 2023 étaient particulièrement étoffés et les réflexions sérieuses sur la place des enfants en contexte municipal ont permis de dégager de nombreux engagements structurants pour chacune de ces municipalités. Le comité d'évaluation MAE, composé de spécialistes du milieu aux expertises complémentaires, a en outre permis de formuler de judicieuses recommandations qui aideront à la bonification et à la mise en œuvre de ces engagements.

Le programme CFCI de l'UNICEF, qu'on peut traduire par l'Initiative Villes amies des enfants (VAE), est reconnu internationalement et déployé afin d'inciter les paliers gouvernementaux municipaux à intégrer les droits des enfants dans leurs politiques, leurs règlements, leurs objectifs et jusque dans leurs structures décisionnelles. À l'échelle du pays, seul le Québec dispose du programme et Espace MUNI possède l'exclusivité de la gestion de cette reconnaissance réalisée en partenariat avec UNICEF Canada.

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/espace-muni-et-unicef-canada-annoncent-la-nouvelle-cohorte-municipalite-amie-des-enfants-808365305.html>

Consommation eau potable

L'eau potable – Comment réduire notre consommation

Saviez-vous que...

1 mètre cube d'eau potable consommé = 1000 litres

Au cours de l'été 2022, le débit moyen de l'eau consommé et/ou utilisé à Scotstown a été 315,53 mètres cubes d'eau, ce qui équivaut à 315 530 litres d'eau dans une seule journée.



Peut-on faire mieux pour protéger cette ressource et diminuer les coûts d'entretien et d'exploitation ?

Le Québec, un gros « client »

424 litres. C'est la quantité d'eau potable que consomme quotidiennement chaque Québécois. En un an, cela représente 5 piscines hors terre. C'est deux fois plus que les Européens et presque 20 % de plus que la moyenne canadienne.

En 2023, soyons prévoyants et mettons un frein au gaspillage de l'eau.

Voici un geste simple et réaliste pour faire une différence à ce chapitre.

Toilette

C'est elle qui gaspille le plus d'eau dans la maison! Le coupable : son réservoir. En effet, les réservoirs traditionnels contiennent quelque 20 litres! Pour améliorer le rendement environnemental de votre toilette, vous pouvez plonger une bouteille remplie d'eau dans le réservoir. Autre solution : installer un coupe-volume – un dispositif de retenue d'eau sous forme de cloisons –, qui réduit la quantité d'eau évacuée.

Enfin, l'idéal est de se procurer une nouvelle toilette à débit réduit, qui souvent ne contient que 6 litres. Toute une différence! Parmi ces nouvelles toilettes, il existe des toilettes écolos. Leur particularité? Elles possèdent une double chasse : une chasse de 6 litres et une de 3 litres.

Réservoirs traditionnels ou anciennes toilettes	Chasse de 20 litres
Toilette à débit réduit	Chasse de 6 litres
Toilette à double chasse	Chasse de 6 litres et chasse de 3 litres

➤ **La Ville de Scotstown offre une aide financière pour l'installation de toilette à faible débit. Informez-vous au bureau municipal.**

IMPORTANT - Règlement 500-22 - RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Du 1^{er} avril au 15 décembre, nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la ville sans avoir au préalable un permis du responsable du Service de prévention des incendies ou de l'émission des permis de brûlage. Le permis est gratuit et obligatoire.

Vous devez communiquer avec René Charron, directeur incendie : 819-657-1055.

Collecte des gros rebuts – Jeudi 8 juin 2023

La collecte sera effectuée par l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc.

Liste des objets admissibles pour la collecte des gros rebuts

ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- Les encombrants métalliques tels qu'appareils ménagers vidés de fréon, cuisinières, lave-vaisselles, laveuses, sécheuses, déshumidificateurs, climatiseurs et autres électroménagers ainsi que les chauffe-eau, fournaies réservoirs à eau, barbecues, etc., sont acceptés.

Les encombrants de type non métallique tels que meubles, accessoires de jardin, clôtures, accessoires pour la maison (lampe, miroir, table de chevet, table et chaises, etc.), jeux pourenfant, armoires, matelas, sommiers, matelas, divans, fauteuils, petits appareils électriques, produits électroniques et objets divers sont acceptés.

- Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 mètre (4 pieds). LES BRANCHES QUI NE SERONT PAS ATTACHÉES NE SERONT PAS RAMASSÉES. La quantité maximale est de 1 mètre cube.
- Tous les objets qui sont de format à entrer dans votre bac roulant devront être mis dans celui-ci et seront ramassés lors de la collecte régulière des ordures. (exemple : petit jouet, pôle à rideaux...)
- Les objets monstres doivent être déposés en bordure de la route à l'écart des autres ordures la veille de la cueillette. Elles ne doivent pas être déposées dans une remorque. Un objet monstre ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs) et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube. La manipulation des objets pour être chargés dans le camion doit pouvoir se faire à deux personnes.

Les matières suivantes ne sont pas considérées comme des encombrants et ne seront pas acceptées dans la collecte des gros rebuts :

- Les matières recyclables ;
- Les déchets ;
- Les matières organiques et les résidus verts ;
- Les matériaux de construction, rénovation, démolition ;
- Les pneus ;
- Les résidus domestiques dangereux ;
- Bombonne de propane ;
- Tubulure d'érable ;
- Toutes branches placées pêle-mêle qui ne seront pas attachées et qui ne seront pas coupées en longueur de 1,2 mètre (4 pieds) et dont le volume est supérieur à 1 mètre cube ne seront pas ramassées ;
- Peinture, solvant ;
- Huile automobile ;
- Les pneus usés d'automobiles et de camions (avec ou sans jantes) ne sont pas admissibles à la collecte des encombrants ;
- Spa en entier ;
- Chaloupe ;
- Toit de roulotte ;
- Réservoir d'huile remplie de cendres ;
- Les retailles d'une haie de cèdres à la suite de son taillage qui ne seront pas ensachées ;
- Une haie de cèdres au complet, avec les souches ;
- Un trop grand nombre d'objets à la suite d'une fermeture de maison ;
- Roches, pierres, ciment.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration!

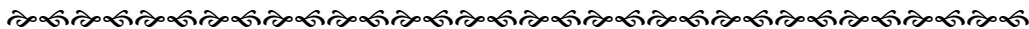
COLLECTE DES REBUTS
ENCOMBRANTS
(GROS REBUTS)



Dates à inscrire à votre agenda :

Atelier de tricot

Tous les derniers vendredis du mois jusqu'en mai inclus.
Lieu : Grande salle de l'Hôtel de Ville de Scotstown, 2^e étage
De 13h30 à 15h30



3 juin 2023 Fête de la Pêche

Pour plus d'information, consulter la page Facebook du comité des Loisirs de Hampden-Scotstown

<https://www.facebook.com/loisirshampdenscotstown>



Cours de danse gratuit

Les lundis, du 10 juillet au 28 août, de
18h30 à 20h.

À l'abri bois situé au parc Mackenzie.

Ouvert à tous!

Venez vous amuser avec nous

Ghislaine Bergeron



Entretien des terrains privés

Règlement 465-18

La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. Aidez-nous à maintenir une ville propre et dynamique.

Saviez-vous que le fait de ne pas respecter le règlement 465-18 pour vous occasionner un constat d'infraction ? Évitez cette situation.

Article 8 Salubrité

Le fait de laisser, de déposer ou de jeter sur ou dans tout immeuble, des eaux sales ou stagnantes, des immondices, du fumier, des animaux morts, des matières fécales et d'autres matières malsaines ou nuisibles constitue une nuisance et est prohibé.

Article 9 Déchets divers

Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, des pneus, des détritrus, des papiers, des contenants vides ou non, de la vitre ou tout rebut de quelque nature que ce soit ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble constitue une nuisance et est prohibé.

Une tournée du territoire aura lieu dans les prochains jours par les responsables de l'application des règlements.

CAMP DE JOUR

SCOTSTOWN ET HAMPDEN SONT À LA RECHERCHE
D'UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE POUR LE CAMP D'ÉTÉ!



Inscription été 2023

La période d'inscription pour le camp de jour de la Ville de Scotstown se déroule du 17 mai au 4 juin.

Vous pouvez vous procurer le formulaire d'inscription ainsi que le Code de vie et les règlements au bureau municipal ou par le site web de la ville :

Site web : <https://scotstown.net/service-danimation-estivale/>

Formulaire : <https://scotstown.net/wp-content/uploads/2023/05/Formulaire-dinscription-S-H-2023.pdf>

Code de vie et règlements : <https://scotstown.net/wp-content/uploads/2023/05/Code-de-vie-et-reglements-S-H-2023.pdf>

Inscriptions sur place : Hôtel de Ville de Scotstown : 25 mai 2023 de 18 h à 20 h.

Les places du camp de jour sont limitées.

CAMP D'ÉTÉ
SCOTSTOWN
HAMPDEN

- PÉRIODE D'INSCRIPTIONS -
DU 17 MAI AU 4 JUIN

SOIRÉE D'INSCRIPTION
25 MAI 18H À 20H
AU BUREAU DE SCOTSTOWN

Du 26 juin au 23 août 2023

Coût du camp :
1 enfant = 300 \$
2e enfant et + = 275 \$

Coût du service de garde :
100 \$ / enfant pour l'été

Coût de l'inscription :
50 \$ / enfant payable à l'inscription

Formulaire et renseignements :
<https://scotstown.net/service-danimation-estivale/>





LA DISTRIBUTION D'ARBRES

Le CANTON DE HAMPDEN et la VILLE DE SCOTSTOWN
offrent à tous leurs résidents

Samedi 27 mai 2023 de 8 h 30 à 11 h 30

Au Pavillon Emmanuel Prévost
(Bureau municipal du canton de Hampden)
863, route 257 Nord, La Patrie (QC)

Plusieurs variétés vous attendent **GRATUITEMENT**
Infos : 819 560-8444 (Hampden) ou 819 560-8433 (Scotstown)

GRACIEUSEMENT du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avec la participation de
l'Association forestière du Sud du Québec

Exposition à la Bibliothèque Lynne Provençal

Du 9 mai au 9 juillet 2023

Maquettes de bateaux



M. Patrick Willard a toujours aimé les voiliers. Depuis plusieurs années, cette passion des vaisseaux l'a amené à reproduire des maquettes de bateaux déjà existants. Ses premières reproductions sont des répliques de bateaux des années 1500-1700. On y retrouve les navires de Christophe Colomb et même quelques bateaux embouteillés.

Venez voir ces géants en miniature !

Venez participer à notre concours. **Quel bateau n'a pas de description?**
Tirage le 8 juillet 2023 parmi les personnes qui auront la bonne réponse.

Une seule participation par personne

Prix : 40\$ chez Biblairie GGC

Coin Jeunesse :

Biblio-thème

jusqu'au 15 août 2023



Venez apprendre comment jongler avec des balles, des mouchoirs, et bien plus.

Livres disponibles pour en apprendre davantage sur le cirque.